

Garantie de la Communauté à la Banque européenne d'investissement en cas de pertes résultant de prêts en faveur de projets réalisés à l'extérieur de la Communauté: élargissement et politique de voisinage

2003/0232(CNS) - 20/04/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a finalement adopté le rapport de M. Reimer BÖGE (PPE-DE, D) sur la modification de la décision 2000/24/CE avec les amendements adoptés le 31 mars 2004 (se reporter au résumé précédent).